

## Quarante-deuxième session de la Conférence

### Réponses du Secrétariat sur les points subsidiaires relevant du point 11.1, Rapport de la vingt-septième session du Comité de l'agriculture

#### *11.1.1 Éradication de la peste des petits ruminants (PPR) d'ici à 2030 (projet de résolution)*

Le Secrétariat se félicite du fait que les Membres ont réservé un accueil favorable au rapport de la vingt-septième session du Comité de l'agriculture. Par ailleurs, le secrétariat du Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants prend note des aspects que les Membres ont mis en évidence par l'intermédiaire du Bureau de la vingt-septième session du Comité de l'agriculture. Le Secrétariat se réjouit du soutien de groupes régionaux et de différents pays à la résolution du Programme mondial d'éradication qui contribue à la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable (ODD).

Le secrétariat du Programme mondial d'éradication, dont les services sont assurés conjointement par la FAO et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), se tient prêt à appuyer l'initiative importante de l'Indonésie et de la Thaïlande qui vise l'élaboration d'un plan d'action régional pour l'éradication de la PPR en Asie du Sud-Est.

La FAO, par l'intermédiaire du laboratoire de santé et de production animales, qu'elle gère conjointement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et du Centre mixte FAO/AIEA, œuvre au transfert de technologies et prête un appui à des réseaux de laboratoires afin que ceux-ci puissent contribuer à l'éradication de la PPR, sur la base des meilleures pratiques établies dans le cadre du programme d'éradication de la peste bovine. Le Secrétariat rappelle l'opinion exprimée par l'Union européenne et s'emploiera, en collaboration avec le Centre panafricain de vaccins vétérinaires (PANVAC) de l'Union africaine, à améliorer la qualité des vaccins utilisés aux fins de l'éradication de la PPR et à lutter contre les autres maladies prioritaires au titre du Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières, établi par la FAO et l'OIE. Le réseau mis en place, outre la demande formulée par Cuba, permettra non seulement de mieux comprendre la répartition de la PPR mais aussi de faire en sorte que les zones exemptes de PPR le restent.

La nécessité de nouer des partenariats solides, comme l'ont souligné le Canada et d'autres Membres, a été notée. En conséquence, le secrétariat du Programme mondial d'éradication a entrepris de renforcer son partenariat stratégique avec l'OIE au titre du Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières, ainsi qu'avec plusieurs autres institutions et partenaires mondiaux et régionaux et des organisations de la société civile, dans le contexte de l'approche «Une seule santé», afin d'élaborer des mesures visant à prévenir la propagation de la PPR et d'autres maladies.

Dans le droit fil de l'observation formulée par l'Argentine, l'accent sera mis sur la mobilisation globale de ressources, la contribution à la réalisation des ODD et l'aide accordée aux fins de la justification et d'une utilisation rentable des mécanismes de financement et des ressources disponibles.

#### *11.1.2 Proposition de création d'un sous-comité de l'élevage*

Le Secrétariat se réjouit de la vaste adhésion remportée par la proposition de création d'un sous-comité de l'élevage, qui serait une enceinte intergouvernementale chargée de trouver, de manière cohérente, un consensus sur les questions et les priorités liées au secteur de l'élevage en vue d'optimiser la contribution de ce secteur aux ODD. Une telle enceinte permettrait aux États et aux principales parties prenantes d'échanger des informations et des points de vue sur toutes les questions intéressant l'élevage durable et la santé des animaux d'élevage et de communiquer au Comité de l'agriculture des avis sur les aspects techniques et politiques concernant le secteur de l'élevage.

Le Secrétariat insiste sur le fait que le secteur peut fortement contribuer à la réalisation des ODD, en particulier à la sécurité alimentaire et la nutrition, à la réduction de la pauvreté et à une croissance économique qui profite à tous et à toutes, surtout dans les pays en développement. En outre, il reconnaît

les défis auxquels le secteur est confronté s'agissant des zoonoses, de l'utilisation excessive des antimicrobiens et de ses effets sur le changement climatique et l'environnement.

L'optimisation de la contribution du secteur de l'élevage au développement durable repose sur une planification, une mise en œuvre et un suivi minutieux qui permettent de renforcer les synergies et de gérer les arbitrages. Le Sous-Comité sera chargé de se pencher sur ces arbitrages et de conseiller le Comité de l'agriculture, à la demande de celui-ci, sur toutes les questions intéressant la production et la santé animales. Le programme de travail pluriannuel du Sous-Comité, qui sera élaboré en vue de sa première session, est crucial pour garantir que les travaux de cet organe soient bien ciblés et d'un bon rapport coût-efficacité, et qu'ils ne fassent pas double emploi avec ceux du Comité de l'agriculture. Par conséquent, à l'heure de formuler le programme de travail pluriannuel, il convient de veiller tout particulièrement à la complémentarité et d'éviter les doublons avec les autres enceintes comme le Codex Alimentarius et le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques.

Le programme de travail pluriannuel permettra aux Membres de prendre des décisions concernant les activités du Sous-Comité, de les suivre et de les évaluer à l'aune de résultats mesurables. Tel qu'indiqué dans le mandat du Sous-Comité, le Comité de l'agriculture assignera des tâches spécifiques au Sous-Comité, qui lui fera ensuite rapport sur ses activités. Le projet d'ordre du jour provisoire de la première session du Sous-Comité, actuellement en cours d'établissement, correspond pleinement aux demandes formulées par le Comité de l'agriculture. Parmi les points qu'il est proposé d'inscrire à l'ordre du jour à titre permanent figurent notamment la résistance aux antimicrobiens, l'approche «Une seule santé» et l'adaptation au changement climatique. Conformément au règlement intérieur adopté par le Conseil de la FAO à sa cent soixante-cinquième session, tous les membres et les observateurs du Comité de l'agriculture seront également membres et observateurs du Sous-Comité.

Tel que précisé dans son mandat, le Sous-Comité doit collaborer avec les partenaires existants et établir des voies de communication avec diverses parties prenantes. Plus particulièrement, il assurera une coordination et une collaboration étroites avec les partenariats multipartites pertinents. À cet égard, son secrétariat participe aux réunions du Programme d'action mondial pour un développement durable de l'élevage (GASL) et du Partenariat pour l'évaluation et la performance environnementales de l'élevage (LEAP), et a fait participer le GASP, le LEAP, l'Alliance mondiale de recherche sur les gaz à effet de serre en agriculture (GRA) et d'autres partenariats multipartites et partenaires pertinents, tels que l'OIE, au processus consultatif organisé aux fins de l'élaboration de l'ordre du jour de la première session du Sous-Comité. Il assurera la liaison avec les partenaires concernés s'agissant d'étudier les possibilités de collaboration.

Le Conseil, à sa cent soixante-cinquième session, a recommandé que la première session du Sous-Comité de l'élevage se tienne au premier trimestre de 2022, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires. Le Conseil a souscrit à la recommandation du Comité de l'agriculture qui appelait à repenser les modalités de financement à des sessions ultérieures en vue d'étudier d'autres possibilités de financement. La FAO a mis en place un projet à donateurs multiples pour que les partenaires fournisseurs de ressources qui le souhaitent puissent prêter un appui au démarrage concret des activités du Sous-Comité et a contacté divers partenaires de ce type. Les gouvernements de la France et de la Suisse sont convenus de soutenir les travaux du Sous-Comité. Cependant, la FAO n'est pas encore parvenue à mobiliser la totalité des ressources financières nécessaires à la préparation et à l'organisation de la première session. Il est proposé de débattre de la révision des modalités de financement actuelles, qui consistent uniquement en des contributions volontaires, à la vingt-huitième session du Comité de l'agriculture, comme l'a demandé le Groupe régional pour l'Asie.

### ***11.1.3 Proposition relative à la proclamation d'une année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux (projet de résolution)***

Le Secrétariat se réjouit du large soutien qu'ont recueilli la proposition relative à la proclamation d'une année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux, qui serait célébrée en 2026, à la demande du Gouvernement de la Mongolie, et le projet de résolution de la Conférence qui s'y rapporte.

Le Secrétariat reconnaît le rôle important que jouent les parcours et le pastoralisme non seulement en ce qu'ils participent aux moyens d'existence, à la sécurité alimentaire et à la nutrition de millions de personnes, mais aussi par leurs services multifonctionnels fondés sur la nature et par leur contribution aux objectifs de développement durable, en particulier l'ODD 1 (réduction de la pauvreté), l'ODD 2 (élimination de la faim et de la malnutrition), l'ODD 13 (atténuation du changement climatique) et l'ODD 15 (agriculture durable et conservation de la biodiversité). Par ailleurs, le Secrétariat a conscience du large éventail de services écosystémiques que prêtent les parcours et les éleveurs pastoraux, comme le cycle des nutriments, la dissémination des semences, le stockage du carbone, la conservation de la biodiversité et la protection contre l'érosion et les incendies de forêt.

Une année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux aiderait à mettre en lumière les difficultés en matière de gestion durable des parcours et les possibilités qu'offrent ceux-ci s'agissant d'améliorer la prospérité rurale. Elle permettrait de faire mieux connaître le rôle central des éleveurs pastoraux et des populations autochtones dans les parcours et le pastoralisme durables et la nécessité de transposer à plus grande échelle leurs modes de production respectueux de la nature.

Le Secrétariat reconnaît que la FAO prête un appui considérable aux éleveurs pastoraux ainsi qu'à la gestion durable et à la restauration des forêts et des parcours situés en zone aride, et prend note de la demande de l'Organisation qui vise à intégrer plus largement le pastoralisme et les parcours dans ses travaux de sorte que ces questions soient examinées systématiquement dans le cadre de ses programmes techniques et de politique générale. Le Secrétariat reconnaît également qu'il importe de donner des moyens d'action aux femmes dans le contexte du pastoralisme et a conscience du fait que la FAO facilite la participation des éleveurs pastoraux autochtones à l'Instance permanente sur les questions autochtones.

Le Secrétariat prend note des observations formulées par l'Espagne, les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne, qui rappellent les critères établis par le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour les années internationales ainsi que la Politique de la FAO sur la proclamation et la célébration des années internationales, et demandent à la FAO d'intégrer une évaluation rigoureuse en regard de ce cadre dans toute proposition future.

### ***11.1.4 Proposition relative à la proclamation d'une journée internationale de la santé des végétaux (projet de résolution)***

Le Secrétariat se félicite du large soutien recueilli par la proposition relative à la proclamation d'une journée internationale de la santé des végétaux, qui serait célébrée le 12 mai de chaque année, tel que suggéré par la Zambie, et prend note de ce que le projet de résolution correspondant a été approuvé par l'Australie, la Belgique, le Canada, le Chili, Cuba, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, l'Inde au nom du Groupe régional pour l'Asie, la Nouvelle-Zélande et le Pérou.

Le Secrétariat s'est également réjoui du fait que cette initiative avait remporté l'adhésion de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP), du Bureau de la CMP, du Comité directeur international de l'Année internationale de la santé des végétaux et de la Fédération internationale des semences (FIS), tel qu'ils l'ont indiqué avant la vingt-septième session du Comité de l'agriculture.

La proclamation d'une journée internationale de la santé des végétaux par l'Assemblée générale des Nations Unies permettrait de sensibiliser continuellement le public, les décideurs et les parties prenantes pertinentes à l'importance de la santé des végétaux pour la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et pour l'amélioration de la production, de la nutrition, de

l'environnement et des conditions de vie. En outre, cette manifestation permettrait de promouvoir et de faciliter l'adoption de mesures visant à réduire les risques phytosanitaires, de prévenir l'introduction et la diffusion d'organismes nuisibles, et de gérer la santé des végétaux aux niveaux mondial, régional et national.

La Journée internationale serait un prolongement durable de l'Année internationale de la santé des végétaux (2020), dont plusieurs Membres et partenaires ont salué le fait qu'elle avait été couronnée de succès en dépit de la pandémie de covid-19. Profitant de l'élan donné par l'Année internationale, la Journée internationale contribuerait à créer une plateforme annuelle qui favoriserait constamment la reconnaissance et la promotion de la santé des végétaux.

Le Secrétariat a conscience que la santé des végétaux est essentielle pour réduire la pauvreté, fournir des sources de nourriture durables, protéger l'environnement et la biodiversité, atténuer les effets du changement climatique et promouvoir un commerce sans risque. Il souscrit à l'idée que la Journée internationale garantirait des actions concrètes et une coopération mondiale qui permettraient de résoudre des problèmes mondiaux tout en faisant mieux connaître les activités menées dans le monde entier dans le domaine de la santé des végétaux.

Les organismes nuisibles qui s'attaquent à des végétaux sont une immense menace agricole, environnementale et écologique. Chaque année, à l'échelle de la planète, ils occasionnent des pertes considérables au niveau des récoltes. La création de la Journée internationale serait un pas important s'agissant de gérer les risques liés aux organismes nuisibles qui sont susceptibles d'avoir une incidence grave sur la sécurité alimentaire et l'environnement.

La FAO et le secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) mettent fortement en avant l'importance de la santé des végétaux à l'échelle mondiale et le rôle essentiel que joue celle-ci dans l'élimination de la faim et de la malnutrition. Le Secrétariat reconnaît le rôle crucial de la CIPV et de la CMP s'agissant de protéger les végétaux cultivés et les végétaux sauvages de toute la planète, et de prévenir l'introduction et la diffusion d'organismes nuisibles, en élaborant des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) et en soutenant leur mise en œuvre.

La Journée internationale permettrait de continuer à promouvoir le rôle de la FAO et de la CIPV pour ce qui est de lutter contre les organismes nuisibles et les maladies qui s'attaquent à des végétaux, tout en développant la collaboration internationale sur les questions relatives à la santé des végétaux, de renforcer les capacités afin de garantir l'efficacité des systèmes phytosanitaires internationaux, régionaux et nationaux, et de préconiser des mesures phytosanitaires harmonisées au moyen de l'établissement de normes.

La Journée internationale permettrait également de promouvoir le rôle de la FAO s'agissant d'intensifier l'agriculture de manière durable pour nourrir une population mondiale croissante, et d'encourager la lutte intégrée contre les organismes nuisibles pour contribuer à la protection de l'environnement.

Le Secrétariat se félicite des observations positives qui ont été formulées au sujet du récent Examen scientifique des effets des changements climatiques sur les organismes nuisibles aux végétaux, coordonné par le secrétariat de la CIPV et constituant l'un des prolongements essentiels de l'Année internationale de la santé des végétaux, et assure que la FAO continuera de prêter un appui à l'analyse de ce sujet important.

Le Secrétariat prend note des observations de l'Espagne, laquelle exhorte la FAO et la CIPV à poursuivre les initiatives lancées sous l'égide de l'Année internationale de la santé des végétaux (2020) en vue de ramener les risques phytosanitaires à un niveau acceptable en prêtant un appui aux politiques et aux mesures destinées à promouvoir la santé des végétaux.

Le Secrétariat salue l'engagement de certains Membres et parties prenantes à mettre en œuvre l'Année internationale dans leurs pays et au sein de leurs groupes et à prendre part à la mise en œuvre de la Journée internationale.

#### ***11.1.5 Proposition relative à la proclamation d'une année internationale du palmier dattier (projet de résolution)***

Le Secrétariat se réjouit du large soutien qu'a recueilli la proposition relative à la proclamation d'une année internationale du palmier dattier, qui serait célébrée en 2027, laquelle a été approuvée par l'Australie, Cuba, les États-Unis d'Amérique, le Pérou et l'Union européenne.

Par ailleurs, le Secrétariat félicite le Royaume d'Arabie saoudite d'avoir élaboré cette proposition et d'avoir émis l'idée d'organiser une manifestation sur le thème «Promouvoir les dattes, fruits extraordinaires pour le développement économique, environnemental et social», en marge de la quarante et unième session de la Conférence, en 2019.

La proclamation d'une année internationale du palmier dattier par l'Assemblée générale des Nations Unies permettrait de sensibiliser continuellement le public, le secteur privé et les autres parties prenantes à la contribution que les dattes apportent à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la création de revenus dans le contexte du changement climatique. L'Année internationale participerait aux améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie, ainsi qu'à la réalisation d'un certain nombre d'ODD. De plus, elle serait l'occasion de formuler des politiques destinées à promouvoir les partenariats entre pays producteurs et pays importateurs de dattes et la commercialisation de ces fruits aux niveaux national, régional et mondial.

Le Secrétariat reconnaît que les chaînes de valeur des dattes sont dominées par des systèmes traditionnels de production et de distribution et que, bien qu'il existe déjà de très bons exemples d'entreprises et de pays qui s'emploient à moderniser des systèmes durables et à développer les exportations, une marge de progression considérable demeure. Cependant, les contraintes de production, les ressources génétiques améliorées, les organismes nuisibles et les maladies, la manutention après récolte et la transformation, ainsi que les échanges commerciaux qui favorisent l'inclusion sociale, limitent la compétitivité du secteur du palmier dattier sur les marchés locaux, régionaux et internationaux.

L'Année internationale permettrait d'élaborer un cadre mondial visant à conserver la biodiversité du palmier dattier et de mobiliser une action mondiale grâce à la coopération, la collaboration, la facilitation et un partenariat en faveur de l'intensification durable de la production et de la consommation de dattes. En outre, elle encouragera les parties prenantes, y compris les États, à unir leurs efforts en vue de créer un environnement favorable à l'amélioration de la productivité des palmiers et de la qualité des dattes, y compris le développement des chaînes de valeur locales. Elle serait également l'occasion de sensibiliser à la nécessité d'accroître les investissements dans la recherche et le développement, le renforcement des capacités, les services de vulgarisation et des politiques qui promeuvent des systèmes de production durables et résilients grâce à l'application de technologies vertes, novatrices et numériques.

Le Secrétariat accueille avec satisfaction les observations formulées par l'Union européenne et ses 27 États Membres en ce qui concerne l'harmonisation du contenu des futures propositions relatives à la proclamation d'années internationales avec les critères établis par le Conseil économique et social, et veillera à ce que la FAO y donne suite.

Par ailleurs, le Secrétariat salue l'appui des États-Unis d'Amérique à la Politique de la FAO sur la proclamation et la célébration des années internationales, adoptée en 2013, et encourage les Membres à étudier d'autres moyens de sensibiliser le public.

Le Secrétariat se félicite de ce que les grands défis logistiques et administratifs que la FAO doit relever à l'heure de préparer et de mettre en œuvre des années internationales ont été examinés et de l'engagement des Membres à fournir les ressources extrabudgétaires nécessaires à ces activités.